

**CAISSE PUBLIQUE
DE PRETS SUR GAGES
DE GENEVE**

depuis 1872

Rapport de gestion

Exercice 2011

Sommaire

Message du président	page 3
Présentation des activités 2011	page 3
<i>Octroi des prêts</i>	<i>page 3</i>
<i>Vente aux enchères</i>	<i>page 4</i>
<i>Faits marquants</i>	<i>page 5</i>
Comptes de l'exercice	page 6
<i>Bilan au 31 décembre</i>	<i>Page 6</i>
<i>Comptes de résultats</i>	<i>Page 7</i>
<i>Annexe aux comptes annuels</i>	<i>page 8</i>
Rapport de l'organe de contrôle	page 12
Statistiques.....	page 14

Message du Président

Les établissements bancaires et financiers font la une de l'actualité : restructuration, faillite, fusion, pertes sont des mots qui font trembler la population et les nations.

L'octroi de prêts est toujours une opération présentant des risques. Raison pour laquelle des règles précises et limitant les risques doivent être réfléchies, décidées et mise en œuvre.

La Caisse publique de prêts sur gages n'échappe pas à cette règle de bonne gouvernance : assurer la pérennité et la stabilité financière de ses activités.

Les résultats financiers de l'exercice 2011 de l'établissement reflètent la volonté du Conseil d'administration de maintenir un service discret et apprécié d'une partie de la population : obtenir rapidement un dépannage financier moyennant la mise en gage d'objets de valeurs.

Luc Ricou
*Président
du Conseil d'administration*

Présentation des activités de l'exercice 2011

Octroi de prêts

Toute personne domiciliée sur le territoire suisse peut se présenter aux guichets, sans rendez-vous. En principe, la décision d'octroyer ou non le prêt est prise immédiatement.

<u>Statistique sur les prêts accordés</u>						
Montant des prêts	Nombre	2011		Nombre	2010	
		Valeur			Valeur	
jusqu'à Fr. 100.00	463	Fr.	27'830.00	492	Fr.	29'340.00
Fr. 101.00 à Fr. 200.00	469	Fr.	74'470.00	627	Fr.	100'475.00
Fr. 201.00 à Fr. 500.00	1'006	Fr.	346'136.00	1'011	Fr.	355'615.00
Fr. 501.00 à Fr. 5'000.00	1'305	Fr.	1'829'500.00	1'322	Fr.	826'035.00
supérieur à Fr. 5'000.00	78	Fr.	737'700.00	112	Fr.	1'616'550.00
Total	3'321	Fr.	3'015'635.00	3'564	Fr.	3'925'015.00

Les prêts jusqu'à Fr. 200.00 ont enregistré une baisse de 16% environ qui provient probablement de l'attrait de la hausse du prix de l'or et des annonces intensives des commerces d'achat d'or qui ont incité les « petits » détenteurs de bijoux en or à les vendre.

La hausse de prêts de Fr. 500.00 à Fr. 5'000.00 a compensé la baisse significative des prêts supérieurs à Fr. 5'000.00, étant précisé que l'année 2010 a été exceptionnelle pour cette catégorie de prêts.

Statistique sur la valeur des prêts

Bijoux

	2011		2010	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Solde au 1 ^{er} janvier	4'817	Fr. 6'685'770.00	5'145	Fr. 6'631'540.00
Prêts accordés	3'221	Fr. 2'960'620.00	3'542	Fr. 3'862'250.00
Prêts repris	3'286	Fr. 3'278'825.00	3'440	Fr. 3'451'580.00
Prêts soldés par vente	295	Fr. 157'665.00	340	Fr. 176'440.00
Solde au 31 décembre	4'458	Fr. 6'209'900.00	4'817	Fr. 6'865'770.00

Divers (tableaux, manteaux, etc)

	2011		2010	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Solde au 1 ^{er} janvier	560	Fr. 82'680.00	569	Fr. 108'005.00
Prêts accordés	100	Fr. 55'015.00	112	Fr. 62'765.00
Prêts repris	101	Fr. 68'165.00	103	Fr. 82'315.00
Prêts soldés par vente	19	Fr. 6'180.00	18	Fr. 5'775.00
Solde au 31 décembre	540	Fr. 63'350.00	560	Fr. 82'680.00

Au 31 décembre 2011, les 4'997 prêts étaient en cours avec 2'541 clients différents, alors qu'à la fin de l'exercice précédent, il y avait 2'770 clients pour 5'377 prêts.

Le nombre de nouveaux clients enregistrés en 2011 est de 434 contre 503 en 2010.

L'hypothèse de la baisse du nombre de clients et du nombre de prêts en cours pourrait résulter de la vente des objets en or aux différents commerces qui proposent le rachat l'or par une publicité intensive dans les journaux. Ce phénomène, s'il se poursuit, aura des effets à moyen terme sur les activités de la CPPG, dans la mesure où le « socle » des clients fidèles qui déposent et retirent régulièrement des objets va diminuer. Le renouvellement de la clientèle constitue un enjeu pour l'établissement.

Vente aux enchères

Les gages non renouvelés ou non retirés à l'échéance du prêt sont vendus aux enchères publiques conformément à la loi. Les clients sont préalablement avisés de la vente et des conséquences de la situation.

Placés sous le ministère d'un huissier judiciaire, trois ventes aux enchères ont été organisées : 21 mai, 24 septembre et 26 novembre 2011.

	2011	2010	Moyenne 2007-2011
Nombre de lots vendus	597	600	648
Produits des ventes	Fr. 638'948.35	Fr. 659'269.15	Fr. 643'112.05

Les produits des ventes permettent le remboursement des prêts, de payer les intérêts et frais dus, le solde éventuel est à disposition des emprunteurs pendant 5 ans. En 2011, 314 prêts ont été intégralement remboursés grâce aux ventes.

Les ventes constituent également une source importante des recettes de l'établissement grâce à la commission de vente prélevée. Le succès dépend de la fréquentation des ventes et de la qualité des objets mis aux enchères. Un soin particulier est apporté à ce sujet. La hausse régulière du prix de l'or est un frein à l'acquisition de certains objets, ce paramètre est non maîtrisable.

Faits marquants

Des travaux de rénovation et d'amélioration des locaux ont eu lieu du 18 février au 1^{er} mars inclus, ce qui a nécessité la fermeture des guichets durant 7 jours ouvrables. Une permanence téléphonique a été assurée. Grâce à une bonne information diffusée auprès des clients, peu de personnes se sont déplacées inutilement. Le coût total des travaux de modernisation des guichets du remplacement d'une partie du mobilier s'est élevé à Fr. 302'694.45. Un soin particulier a été accordé dans la zone publique du service, élément relevé par de nombreux clients.

C'est la première fois que des travaux importants étaient entrepris dans les locaux depuis mai 1977, date du déménagement de l'établissement du Bd Helvétique 27 à la rue des Glacis-de-Rive 5.

Les mandats des administrateurs ont été reconduits en cours d'année, sans élection, en attendant que le projet de loi sur les institutions de droits public (PL 10679) entre en vigueur. Adopté par le Grand Conseil en novembre 2011, ce projet de loi a fait l'objet d'un référendum et sera soumis à l'électorat genevois en juin 2012. De ce fait, les mandats ont été reconduits en février 2012 jusqu'au 30 septembre 2012.

La CPPG a été agréée « entreprise formatrice » par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue. Une stagiaire Matu-Pro a commencé son stage de 39 semaines le 1^{er} septembre 2011.

De nouvelles directives en matière de classement et d'archives ont été adoptées, en conformité avec la loi genevoise sur les archives.

Afin de respecter les directives de la FINMA sur le profil et les compétences des administrateurs, les nouveaux membres du Conseil d'administration doivent suivre une formation de base sur la LBA avant ou après leur entrée en fonction, sauf s'ils répondent déjà aux critères de la FINMA.

L'adhésion à la Caisse centralisée de l'Etat (Cashpooling) a été étudiée et décidée avec effet au 1^{er} janvier 2012, ce qui permettra de rembourser le prêt de l'Etat, un million de francs, et d'économiser les intérêts débiteurs en découlant. En contrepartie, les liquidités disponibles sont versées à l'Etat pour ces besoins de trésorerie.

Comptes de l'exercice

Bilan au 31 décembre

A C T I F	2011	2010
<u>Actif circulant</u>		
Liquidités	962'311.35	611'445.00
Prêts sur gages	5'268'119.50	5'794'698.64
Autres créances à court terme	1'261.75	6'570.75
Total actif circulant	6'231'692.60	6'412'714.39
<u>Actif immobilisé</u>		
<u>Immobilisations corporelles</u>		
Immeuble	1'006'000.00	1'038'000.00
Transformations	287'559.45	0.00
Mobilier	11'686.50	6'126.50
Installations fixes	19'579.65	25'421.60
Equipement informatique	3'254.00	2'160.00
	1'328'079.60	1'071'708.10
<u>Immobilisation incorporelles</u>		
Programmes informatiques	11'896.00	6'831.00
	11'896.00	6'831.00
Total actif immobilisé	1'339'975.60	1'078'539.10
TOTAL	7'571'668.20	7'491'253.49
P A S S I F		
<u>Capitaux étrangers à court terme</u>		
Bonis non périmés	837'180.95	851'112.75
Autres dettes à court terme	1'033'693.05	57'274.50
	1'870'874.00	908'387.25
<u>Capitaux étrangers à long terme</u>		
Prêt à long terme	0.00	1'000'000.00
Prêt hypothécaire	1'400'000.00	1'400'000.00
	1'400'000.00	2'400'000.00
Total capitaux étrangers	3'270'874.00	3'308'387.25
<u>Fonds propres</u>		
Capital	1'650'000.00	1'650'000.00
Réserve générale	2'512'000.00	2'355'000.00
Réserves spéciales	20'000.00	20'000.00
Bénéfice reporté	866.24	1'903.81
Bénéfice de l'exercice	117'927.96	155'962.43
Total fonds propres	4'300'794.20	4'182'866.24
TOTAL	7'571'668.20	7'491'253.49

Comptes de résultats

Produits d'exploitation	2011	2010
Droits fixes	172'161.20	227'713.50
Intérêts	423'841.91	440'180.49
Recettes des ventes	123'772.70	132'038.75
Bonis périmés	172'013.45	127'315.15
Autres produits sur prêts	44'429.95	44'466.70
Autres recettes d'exploitation	23'154.40	24'470.45
Total des produits d'exploitation	959'373.61	996'185.04
Charges d'exploitation		
Charges sur prêts	-26'065.05	-27'664.25
Frais de personnel	-550'512.75	-541'526.45
Frais généraux	-150'468.90	-167'835.75
Amortissements	-66'170.00	-54'547.00
Total des charges d'exploitation	-793'216.70	-791'573.45
Résultat d'exploitation	166'156.91	204'611.59
Intérêts actifs	526.70	4'007.14
Intérêts passifs	-71'666.35	-74'007.10
Total	-71'139.65	-69'999.96
Résultat ordinaire	95'017.26	134'611.63
Recettes parkings	15'555.60	15'613.40
Recettes extraordinaires	0.00	5'737.40
Charges extraordinaires	-4'002.30	0.00
Diminution de charges exercices antérieurs	11'357.40	0.00
22'910.70	21'350.80	
Bénéfice net	117'927.96	155'962.43

Les charges d'exploitation sont stables et bien maîtrisées. Le bon résultat final est issu essentiellement des recettes qui, elles-mêmes, dépendent de l'attractivité de la prestation offerte et des objets à gager. La principale mesure disponible par le Conseil d'administration est le tarif des conditions de prêts (taux d'intérêt et montant du droit fixe).

Annexe aux comptes annuels

1. Statut juridique

La Caisse publique de prêts sur gages (ci-après CPPG) est un établissement de droit public possédant la personnalité juridique, inscrit au Registre du commerce. Elle est sous le contrôle et avec la garantie de l'Etat.

Sa constitution et les dispositions générales de son fonctionnement sont régis par la loi cantonale genevoise sur la Caisse publique de prêts sur gages du 7 octobre 2005 (recueil systématique genevois D 2.10).

Cette loi est complétée par le Règlement interne de la CPPG du 13 décembre 2005, approuvé par le Conseil d'Etat le 29 mars 2006, et des règlements internes pour les domaines relevant de la compétence du Conseil d'administration de la CPPG.

2. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est constitué pour 4 ans. Il compte 7 à 11 membres désignés comme suit :

- 1 membre par parti représenté au Grand Conseil et élu par lui
- 2 membres nommés par le Conseil d'Etat.

Composition du Conseil d'administration

Président	M. Luc Ricou
Vice-présidente	Mme Laurence Dematriz
Secrétaire	Mme Catherine Baud **
Administrateur-délégué	M. Jean Métrailler
Membres	M. Walter Bisol
	M. Pablo Garcia
	Mme Chloé König
	M. Stefano Moioli **
	M. Gregory Von Niederhäusern (depuis le 15 avril 2011)

** nommés par le Conseil d'Etat

Le Président, la Vice-présidente, la secrétaire et l'administrateur-délégué peuvent se réunir en tant que Bureau de l'établissement pour préparer des dossiers.

Les activités de l'établissement étant soumises à la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA), tous les administrateurs doivent être agréés et enregistrés auprès de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

Le mandat des administrateurs, arrivés à échéance au 28 février 2011, ont été reconduits par le Grand-Conseil au 28 février 2012, sans élection, en attendant l'entrée en vigueur du projet de loi sur les institutions de droit public.

3. Effectif du personnel

Au 31 décembre 2011, l'effectif du personnel est de

- Trois postes à 100%
- Un poste à 90%
- Un poste à 20%
- Un poste de stagiaire Matu Pro à 100%.

Les contrats de travail sont régis par le Code des obligations et un règlement du personnel spécifique à l'établissement.

Lors des ventes aux enchères, l'effectif est renforcé par trois personnes (une pendant l'exposition, deux le jour de la vente).

4. Conditions de prêts

Les conditions de prêts sont approuvées chaque année par le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil d'administration. Pour l'exercice 2011, les conditions suivantes étaient en vigueur :

Prêts ne dépassant pas Fr. 250.00 en capital	Sans intérêt, ni droit fixe
Prêts de Fr. 251.00 à Fr. 500.00, quelque soit la nature de la garantie	5% l'an
Prêts de plus de Fr. 500.00 garantis par les gages visé à l'article 6 alinéa 1 lettre a à c de la loi (bijoux, objets divers, marchandise, warrants, titres, etc.)	8 ½ % l'an
Droit d'engagement pour les prêts supérieurs à Fr. 250.00	6%
Prêts garantis par du bétail pour la production laitière	Taux de faveur inférieur à 8 ½ % l'an.

Pour tenir compte de l'évolution de taux du marché, le Conseil d'administration est habilité à réduire le taux de ½ % au plus. Cette faculté n'a pas été utilisée. Le prêt garantis par du bétail n'est plus sollicité depuis de très nombreuses années, mais il subsiste dans les conditions pour des raisons légales.

5. Organes de contrôle, autorité de surveillance

L'organe de contrôle chargé de la gestion et des comptes est Multirévision Belzer & Cie SA – Genève. Cette organe remplit les exigences légales d'agrément définies dans la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (article 728 du Code des obligations et art. 11 LSR).

Les activités de l'établissement étant soumises à la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA), un audit LBA est réalisé chaque année. Multirévision Belzer & Cie SA – Genève a effectué cet audit les 21 avril et 31 mai 2011. Le rapport a été transmis à l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, ci après la FINMA.

Le Conseil d'Etat est l'autorité de surveillance administrative. Le lien est établi par l'intermédiaire du Secrétariat général de Département des finances.

6. Obligations légales

En raison de ses activités et de son statut, le Conseil d'administration désigne :

- Un responsable LBA
- Un responsable LIPAD (art. 50 loi sur l'information du public, l'accès au document et la protection des données personnelles).

Le personnel en charge de l'octroi des prêts doit être agréé et enregistré auprès de la FINMA.

7. Caisse de pension

L'établissement est affilié à la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'Instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA).

Au 31 décembre 2011, six actifs (trois hommes et trois femmes) étaient assurés.

8. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

Base d'évaluation

Les comptes annuels sont établis et présentés selon les Swiss Gaap RPC. Les Swiss Gaap RPC sont appliquées dans leur intégralité.

Principes d'évaluation des postes du bilan

Liquidités : Les liquidités sont intégralement libellées en francs suisses

Prêts : Les prêts sont intégralement libellés en francs suisses. Ils sont présentés à leur valeur de solde dû au 31 décembre, additionnée des intérêts courus.

Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leurs prix d'acquisition, sous déduction des amortissements calculés selon la méthode linéaire.

Immeuble	2 %	Système alarme	20 %
Matériel, mobilier	20 %	Rénovation locaux et sécurité	5 %
Installation fixe	10 %	Matériel informatique	25 %

Immobilisations incorporelles : Il s'agit des logiciels et développements informatiques évalués à leurs prix d'acquisition, sous déduction des amortissements calculés selon la méthode linéaire et les règles suivantes :

- Logiciels & développements informatiques 25 %.
- Seules les améliorations supérieures à Fr. 3'000.00 sont activées et amorties (depuis l'exercice 2010).

Transactions avec l'Etat de Genève

Par décision du 25 juin 2003, le Conseil d'Etat a renouvelé le prêt d'un million de francs pour une durée indéterminée portant intérêt au taux fixé annuellement. Ce prêt a été remboursé au début de l'année 2012 dans le cadre de l'adhésion de l'établissement au système de Caisse centralisée de l'Etat de Genève. Au 31 décembre 2011, ce prêt a été enregistré dans la rubrique « autres dettes à court terme ».

Actifs mis en gage

La part de copropriété de l'immeuble, porté au bilan pour Fr. 1'006'000.00, est gagé par cédule hypothécaire de Fr. 1'400'000.00 pour un prêt hypothécaire de même montant au taux fixe de 2.6815 % l'an net jusqu'au 6 septembre 2021, sans possibilité d'amortissement extraordinaire et/ou de dénonciation au remboursement de part et d'autre.

Valeur assurances-incendie des immobilisations corporelles

	2011	2010
Copropriété immeuble à 121 o/oo	Fr. 1'778'088.00	Fr. 1'814'932.70
Immobilisations corporelles	Fr. 250'000.00	Fr. 250'000.00

Analyse des risques

Un tableau des risques est mis à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil d'administration pour suivi.

9. Approbation des comptes

Les comptes 2010 ont été approuvés par le Conseil d'Etat qui n'a formulé aucune remarque.

Les comptes 2011 seront examinés par l'autorité de surveillance susmentionnée dès l'aval du Conseil d'administration.

10. Autres informations relative à la situation financière

Procédures judiciaires en cours

Aucune procédure judiciaire n'est en cours, à l'exception de séquestres prononcés par le Ministère public ou l'Office des poursuites et faillites sur des biens appartenant à des clients. La CPPG n'encourt aucun risque financier en raison de son droit de gage préférentiel.

Rapport de l'organe de contrôle

multi**révision** belzer & cie S.A.

Rapport de l'organe de révision au Conseil
d'Administration de la

**CAISSE PUBLIQUE DE PRETS SUR
GAGES - GENEVE**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision nous avons audité les comptes annuels de la Caisse Publique de Prêts sur Gages constitués du bilan, du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie, du tableau des capitaux propres et de l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalie significative due à une fraude ou une erreur. En outre, le conseil d'administration est responsable du choix et de l'application des principes de présentation des comptes ainsi que de la mise en place de principes d'évaluations adéquats.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de manière telle à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne, autant qu'il concerne l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non pas dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité de celui-ci. L'audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des principes comptables, la vraisemblance des évaluations appliquées ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 sont conformes aux dispositions légales fédérales et cantonales ainsi qu'aux Swiss GAAP RPC.

Rapport sur d'autres dispositions légales

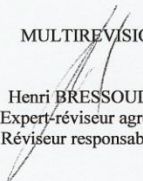
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

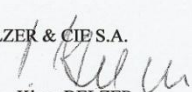
Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne pour l'établissement des comptes annuels défini conformément aux prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme aux dispositions légales fédérales et cantonales et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 7 février 2012

MULTIREVISION, BELZER & CIE S.A.


Henri BRESSOUD
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

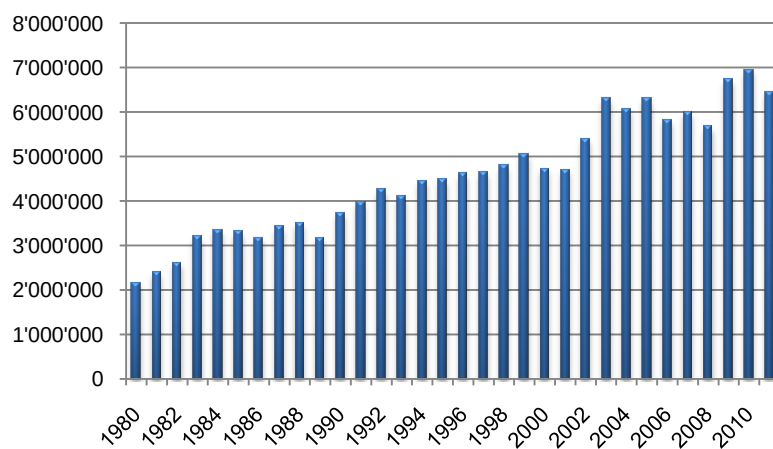

Klaus BELZER
Expert-réviseur agréé

Statistiques

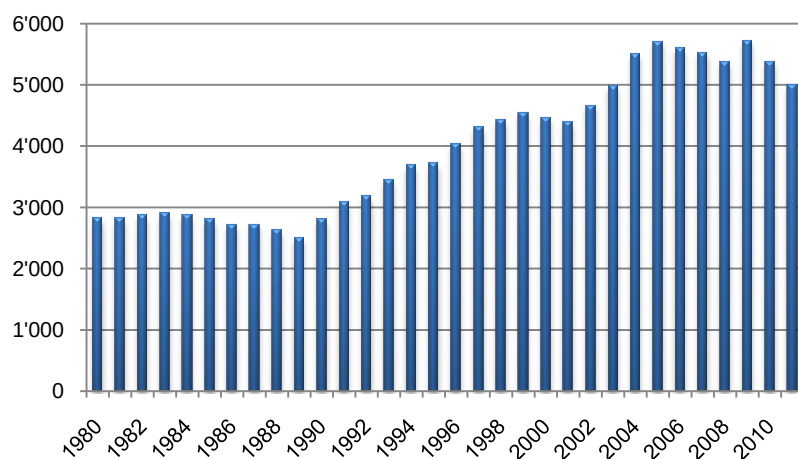
Evolution historique des conditions de prêts

Période	Prêts gratuits	Taux réduit	Taux normal
Depuis 2011	Jusqu'à Fr. 250.00	5% Fr. 251.00 à Fr. 500.00	8,5 % Dès Fr. 501.00
1995 – 2010	Jusqu'à Fr. 200.00	5% Fr. 201.00 à Fr. 500.00	8,5 % Dès Fr. 501.00
1990 – 1994	Jusqu'à Fr. 100.00	5% Fr. 101.00 à Fr. 500.00	9,5 % Dès Fr. 501.00
1980 – 1993	Jusqu'à Fr. 100.00	4,5 % Fr. 101.00 à Fr. 500.00	8,5 % Dès Fr. 501.00
.....			
1895 - 1904			10.8 %
1880-1894			12%
1875			15 %
1873 - 1874			12 %

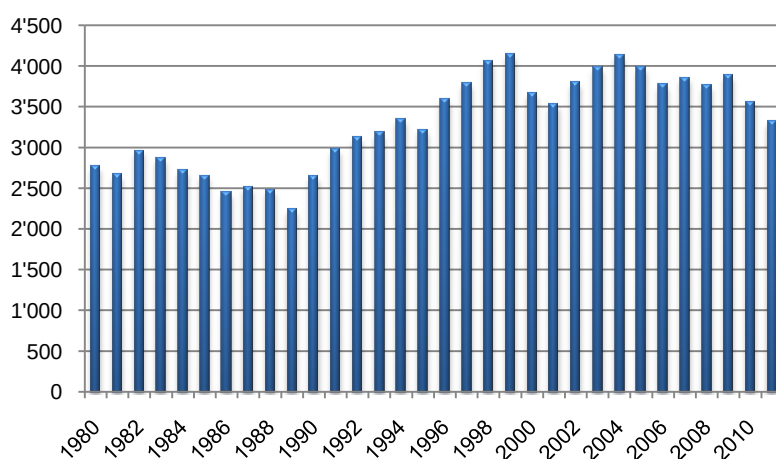
Valeur des prêts en cours au 31 décembre



Nombre de prêts en cours au 31 décembre



Nombre de prêts octroyés



Produits des ventes

	Objets vendus en salle	Adjudication en salle	Fonte & banque
2011	597	Fr. 424'975.00	Fr. 213'973.35
2010	600	Fr. 459'070.00	Fr. 200'199.15
2009	681	Fr. 471'715.00	Fr. 217'530.15
2008	674	Fr. 497'365.00	Fr. 167'741.15

Informations sur la clientèle

Année	Nouveaux clients
2011	434
2010	503
2009	679
2008	674

Au 31 décembre	Nombre de clients	Nombre de prêts	Moyenne par client
2011	2'541	4'997	1.97 prêts
2010	2'770	5'337	1.93 prêts
2009	2'892	5'714	1.98 prêts
2008	2'743	5'364	1.96 prêts
2007	2'802	5'517	1.97 prêts
2006	2'838	5'586	1.97 prêts